

ASSURANCE HABITATION

2010 - 2011



**De solides
garanties au
meilleur prix !**

**LE SAVIEZ-VOUS?
TOUT LOCATAIRE DOIT
IMPÉRATIVEMENT
ASSURER SON
LOGEMENT.**

Vous êtes étudiant local et vous avez moins de 28 ans ? Ce contrat est fait pour vous !

PROTÉGEZ VOS BIENS...



L'INDISPENSABLE :

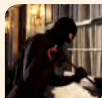
Incendie, explosion, dégât des eaux, bris de vitres, catastrophes naturelles, attentat, tempête, ouragan...

Vos biens sont couverts !

Une fuite d'eau endommage votre logement ou celui de votre voisin...

Vous êtes couvert !

Et, sans surcoût :



Une garantie contre le vol...

La porte de votre appartement est fracturée et votre ordinateur a disparu...

Vous pouvez en racheter un sans attendre.

Vous êtes remboursé de sa valeur d'achat pendant 2 ans !



Une protection de votre équipement électrique...

Surtension dans votre immeuble... Votre cafetière électrique, votre téléviseur, votre ordinateur portable et votre réfrigérateur sont endommagés : **1 800 € de dégâts !**

Vous êtes remboursé de sa valeur d'achat pendant 2 ans !

Assurance de l'Étudiant incluse !

PROTÉGEZ VOUS...



L'INDISPENSABLE : votre responsabilité civile couverte au quotidien...

Vous causez des dommages à un tiers ? Casse d'un ordinateur lors d'un stage ou d'un cours, dégâts causés lors d'un baby-sitting ou en circulant à vélo... **Vous êtes couvert !** Les dégâts occasionnés sont pris en charge.

Et, sans surcoût :



Une garantie pour vos dommages corporels...

Vous jouez au volley-ball avec des amis et tombez : une fracture du genou vous laisse des séquelles importantes ?

Vous êtes indemnisé ! Vous percevez un montant calculé en fonction de la gravité de vos blessures.



Une assistance 24H/24, 7J/7⁽¹⁾ partout dans le monde...

En stage à l'étranger, on vous vole vos papiers et votre carte bancaire ?

Vous tombez malade et devez impérativement rentrer en France pour vous faire soigner ? **Vous êtes accompagné !**

En un coup de fil, vous savez comment agir et, si nécessaire, votre rapatriement est organisé et pris en charge !

VOUS N'HABITEZ PAS SEUL ?

Sans frais supplémentaires, votre colocataire ou votre conjoint bénéficie aussi de toutes ces garanties !

VOUS LOGEZ DANS...

- Une chambre ? C'est 38 €/an
- Un studio ? C'est 62 €/an
- Un 2 pièces ? C'est 82 €/an
- Un 3 pièces ? C'est 102 €/an

**Adhérents LMDE
5 € de réduction !⁽²⁾**

(1) Prestations réalisées par Inter Mutuelles Assistance.

(2) sur présentation d'un justificatif d'adhésion au moment de la souscription

L'ensemble des garanties et des réductions tarifaires évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat.